

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V.242 Vœu relatif au calendrier de restructuration du réseau de bus.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le projet de restructuration du réseau de bus parisien, mené par Ile-de-France Mobilités, la Ville de Paris et la RATP, visant à réorganiser le réseau pour mieux répondre aux enjeux de la zone dense du Grand Paris ;

Considérant que ce projet doit permettre au nouveau réseau de bus, aujourd'hui structuré principalement autour de cinq pôles dans le centre de Paris, de mieux desservir l'ensemble des arrondissements, et d'améliorer la desserte des quartiers périphériques et des communes limitrophes ainsi que l'accès aux Bois de Boulogne et de Vincennes ;

Considérant la concertation du « Grand Paris des Bus » organisée de l'automne 2016 au printemps 2017 et la forte mobilisation des élus parisiens, relayant celle des habitants, et les avancées obtenues grâce à cette mobilisation collective ;

Considérant que le schéma cible de la restructuration du réseau de bus issu de la concertation a été approuvé en Conseil d'Administration du STIF le 28 juin 2017 ;

Considérant que le conseil de Paris a approuvé lors de sa séance de décembre 2017 la délibération relative à la restructuration du réseau de bus sur le territoire parisien ;

Considérant que la Ville de Paris a transmis en décembre 2017 à Ile-de-France Mobilités la liste de l'ensemble des aménagements de voirie nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau réseau ;

Considérant que la Ville de Paris programme l'ensemble des travaux de voirie et prépare les mesures donnant priorité aux bus (priorité aux feux, contrôle, sanction) nécessaires à la mise en œuvre du nouveau réseau ;

Considérant que la Ville de Paris a adressé à Ile-de-France Mobilités le calendrier des demandes de financements visant les aménagements de voirie ainsi que les mesures donnant priorité aux bus ;

Considérant les récentes annonces de la Présidente de la Région Ile-de-France et d'Ile de France Mobilités, laissant craindre un décalage du calendrier de réalisation du Grand Paris des Bus ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz et des élus du groupe socialiste et apparentés, le Conseil de Paris

Emet le vœu que :

- la Région Ile-de-France et Ile de France Mobilités confirment le calendrier de mise en œuvre du Grand Paris des Bus à Paris, à savoir au printemps 2019.